

## ANNEXE II : Déclaration de conflit d'intérêts RÉEL, POTENTIEL ou APPARENT

Avant de remplir cette déclaration, veuillez lire attentivement la Politique de conduite responsable en recherche de l'ENAP, en particulier sa section 8.2.1 relative aux responsabilités des membres de la communauté de l'ENAP et compléter la « Déclaration de conduite responsable en recherche » présentée à l'Annexe I.

Cette déclaration doit être faite et acheminée au Bureau de la recherche avant le début du projet de recherche ou d'infrastructure.

Si le conflit d'intérêts survient en cours de la réalisation du projet de recherche ou d'infrastructure, il doit être déclaré dès sa connaissance par la mise à jour de la déclaration initiale.

### 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCLARANTE

<b>Identification</b>	
Prénom :	Nom :
Courriel :	Numéro de téléphone :
<b>Statut et/ou fonction</b>	
<input type="checkbox"/> Professeur(e) :	
<input type="checkbox"/> Étudiant(e) ou postdoctorant(e), code permanent : _____	
<input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____	
<b>Titre exact du projet de recherche ou de l'infrastructure</b>	
<b>Date</b>	
Déclaration initiale :	
Mise à jour, le cas échéant :	Initiales de la personne déclarante :

Pour aider à la compréhension de ce qui est susceptible de constituer un conflit d'intérêts et de nécessiter une déclaration en lien avec l'application de la présente Politique, voici quelques exemples. Par ailleurs, aux fins d'évaluer la présence ou l'absence d'un conflit d'intérêts, l'expression « son entreprise » réfère à toute entreprise pour laquelle la personne concernée exerce un rôle de dirigeant, de cadre ou d'administrateur ou détient plus de 10 % des actions.

Constitue notamment un conflit d'intérêts le cas où une personne visée par la présente Politique, son entreprise ou, à sa connaissance, un de ses proches :